



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 01 juin 2026

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs **à la date impérative du :**

Vendredi 05 juin 2026

Je vous propose donc de nous réunir à **13H00 - En Mairie, salle Allante.**

La séance sera consacrée à l'élection des délégués et suppléants en vue des **élections sénatoriales prévues le 27 septembre** prochain.

L'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 indique pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs.

Pour la Commune de Nantua, le Conseil municipal devra élire :

- ➔ 7 délégués titulaires
- ➔ 4 suppléants

Les délégués titulaires et suppléants seront élus simultanément sans débat, au scrutin secret, sur une même liste paritaire avec alternance. Les sièges sont attribués en 2 temps d'abord les titulaires puis ensuite les suppléants, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes et peuvent être déposées jusqu'à l'ouverture de la séance. Elles doivent comporter le titre de la liste, les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance et ordre de présentation des candidats.

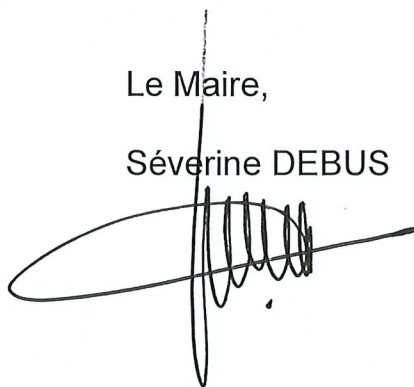
J'attire votre attention sur le fait que le vote aux élections sénatoriales du dimanche 27 septembre prochain est un vote obligatoire pour les délégués élus par le Conseil municipale. L'absence de participation à l'élection est passible d'une amende de 100 euros sauf motif valable (force majeure)

Comptant sur votre présence, étant précisé qu'un candidat peut être absent, et qu'il y a possibilité de donner procuration dans la limite d'un seul pouvoir par conseiller.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Maire,

Séverine DEBUS



Pièces jointes à la présente convocation :

- ✓ *Décret N°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs*
- ✓ *Arrêté préfectoral en date du 18 mai 2026 indique pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs.*
- ✓ *Modèle liste de candidats*